



STRATEGIE URBAINE INTEGREE DE LA METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

I/ - CONTEXTE ET DIAGNOSTIC¹

A l'Est de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au cœur du département des Alpes-Maritimes, Nice Côte d'Azur est la première métropole de France. Créée au 1^{er} janvier 2012, elle est composée actuellement de 49 communes et s'étend sur un territoire de plus de 1 400 km², entre mer Méditerranée et montagnes. Deuxième pôle urbain de la région, Nice Côte d'Azur rassemble 550 000 habitants, soit près de la moitié de la population des Alpes-Maritimes.

Avec ses 350 000 habitants, la ville-centre, Nice, fait preuve de rayonnement et de dynamisme. Reste qu'en dépit de nombreux atouts, notamment géographiques, culturels et climatiques, le contexte socio-économique de l'agglomération est loin d'être homogène. De plus, en l'absence de dessertes ferroviaires rapides et fréquentes, les mobilités du territoire sont marquées par une très forte dépendance vis-à-vis des liaisons aériennes et routières.

En matière de géographie prioritaire², la Métropole abrite 10 quartiers rassemblant près de 50 000 habitants au revenu médian moyen de 9 280 €. La majorité de ces quartiers est située sur la commune de Nice. Parmi eux, deux espaces sont particulièrement excentrés, bénéficient d'un programme de rénovation urbaine et affichent des revenus médians plus faibles que la moyenne des autres quartiers.

Ce périmètre concentre un ensemble de problèmes économiques, sociaux et environnementaux : un fort taux de chômage de longue durée, un faible taux d'activité économique, un taux de pauvreté et d'exclusion élevé, une nécessité de reconversion résultant de difficultés économiques et sociales, un nombre élevé de personnes issues de l'immigration avec un risque de développement du communautarisme, un faible taux d'éducation, d'importantes lacunes en termes de qualification, un taux élevé d'échec scolaire, un fort taux de criminalité et de délinquance, une démographie marquée par la jeunesse, des conditions environnementales particulièrement dégradées.

¹ Sources statistiques : CGET 2014

² Cf. Charte de déclaration d'engagement pour le contrat de ville du 29 juin 2015

Dans le respect des exigences européennes et nationales de concentration des efforts, Nice Côte d'Azur centre ainsi son programme d'intervention sur ces deux quartiers à savoir le quartier des Moulins au sein du QPV³ Moulins-Point du Jour et sur le QPV Ariane-Le Manoir

1/ Le quartier des Moulins-Point du Jour est situé sur les communes de Nice et Saint-Laurent-du-Var. Ce quartier est positionné au cœur du territoire de l'OIN⁴ Plaine du Var dite « Eco-vallée » à proximité d'opérations majeures (Nice Méridia, Grand Arénas, Pôle multimodal de Saint-Augustin...). Il forme une charnière entre Nice centre et la vallée du Var. Situé dans le périmètre de l'ancienne ZRU de Saint-Augustin, avec près de 3000 logements sociaux propriétés de CAH⁵ et un nombre d'habitants proche de 7 000, il concentre à lui seul l'essentiel des difficultés.

Troisième dossier ANRU⁶ sur la commune de Nice, ce quartier qui n'avait pas connu d'intervention publique majeure depuis sa construction, se caractérisait jusqu'en 2009 par un fort enclavement, une grande dégradation du bâti et une situation économique et sociale parmi les plus faibles de la région (potentiel fiscal moyen inférieur de moitié à la moyenne nationale). Malgré les efforts prévus dans la 2^{ème} phase du PRU⁷, la concentration de publics en difficulté fait écho à un taux d'équipements publics de proximité insuffisant et au manque de diversité et de visibilité des acteurs associatifs, notamment en matière d'insertion socioprofessionnelle.

Les opportunités d'emploi à proximité du quartier ne manquent pourtant pas. Sans compter le prochain développement économique lié à l'OIN Plaine du Var, le quartier se situe près d'une importante zone d'activités commerciales et près du centre d'affaires de l'Arénas et de l'aéroport de Nice. Les zones industrielles de Carros, la Baronne et le Broc sont situées à moins de 20 kilomètres. Pour autant le manque de qualification et le décalage de niveau d'éducation prive une grande partie des habitants de ces occasions.

Un des enjeux spécifiques pour ce quartier situé à proximité directe de la zone concernée par l'OIN Plaine du Var est donc de pouvoir prendre part au développement économique durable dont l'environnement proche va bénéficier ces prochaines décennies. La poursuite de sa rénovation constitue également un enjeu stratégique pour un développement durable et solidaire de ce quartier et son intégration au reste du territoire.

Dans la continuité des Moulins dans le cadre du NPRU, l'îlot du Point du Jour situé sur la rive gauche du Var bénéficie pour la première fois du programme ANRU. Bien que faisant partie du même périmètre et ayant en commun des difficultés urbaines et socio-économiques avec les Moulins, ce quartier a des particularités qui lui sont propres. La réflexion sur les objectifs opérationnels du quartier pousse à tenir compte des problématiques liées à son intégration dans la commune de Saint-Laurent-du-Var ainsi que de la relation qu'il entretient avec le fleuve Var, élément majeur de son cadre paysager.

³ QPV : Quartier Politique de la Ville

⁴ OIN : Opération d'Intérêt National

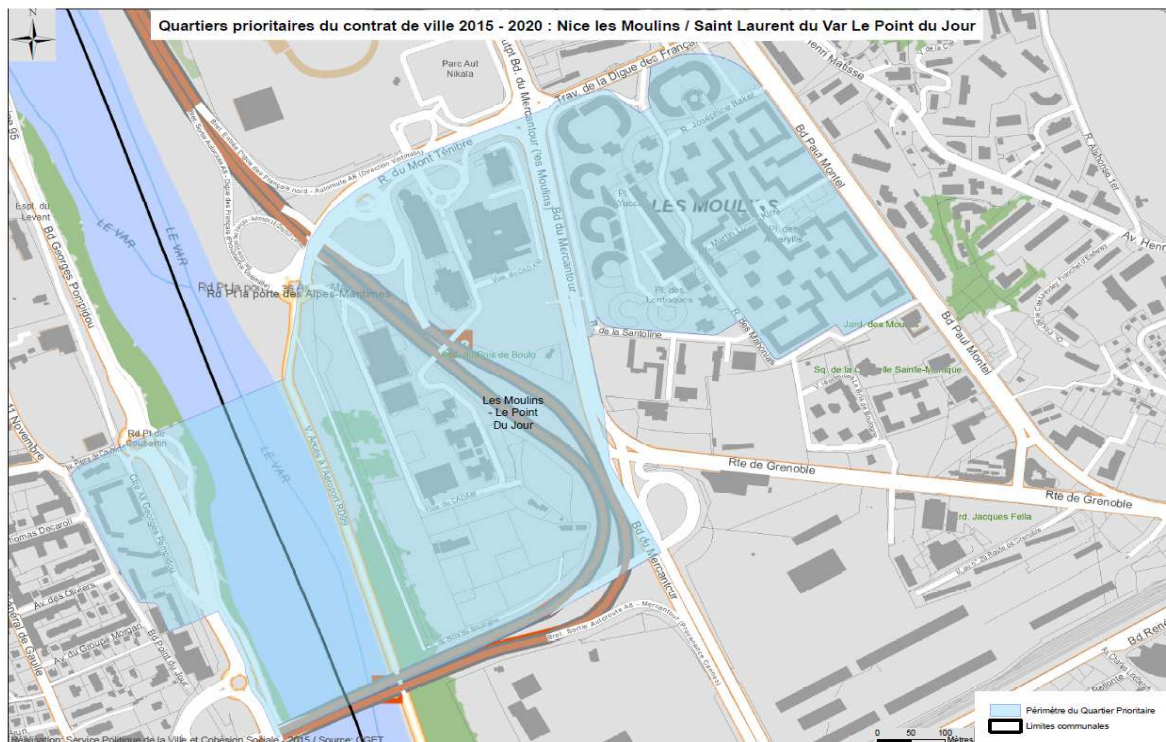
⁵ CAH : Côte d'Azur Habitat

⁶ ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

⁷ PRU : Programme de Rénovation Urbaine

L'îlot du Point du Jour concentre des difficultés dans sa composition urbaine et ses caractéristiques socio-économiques. D'environ 3,35 ha, il est monofonctionnel, enclavé et refermé sur lui-même, posé entre le fleuve et le reste de la ville, formant ainsi une enclave.

C'est un ensemble urbain dégradé, qui manque d'espaces publics, de qualité architecturale et d'aménités paysagères. Son habitat est fortement dégradé avec une population au revenu médian assez faible : 8 700€. Il est également un site en position stratégique dans l'Eco-Vallée et dans un environnement en pleine mutation.



2/ **Le quartier de l'Ariane-le Manoir** est situé en limite nord-est de la ville de Nice et sur la commune de Saint-André-de-la-Roche. Il est classé en Zone Urbaine Sensible depuis 1994 ainsi qu'en Réseau Ambition Réussite (ex ZEP) et Zone Franche Urbaine (1997).

Quartier prioritaire depuis 1984, il est composé de 48% de logements sociaux, un peu plus de 10 000 habitants et 38,5% de ménages à bas revenus. Ce quartier est géographiquement enclavé entre fleuve et colline et pâtit d'une très mauvaise desserte en transports en commun (une seule ligne de bus et de trop peu fréquentes haltes ferroviaires). En phase 2 du PRU, le quartier a bénéficié d'efforts en matière d'équipements, d'aménagements et de réhabilitations, mais ces actions sectorielles et ponctuelles n'ont pas suffi à inverser le processus de déqualification. La problématique des locaux d'activités laissés vacants, voire à l'abandon, est particulièrement prégnante.

La ZFU de Nice dans le quartier de l'Ariane affiche pourtant de bons résultats et un impact majeur sur le développement économique et l'emploi local. Fin 2014, on compte 1 554 entreprises sur la ZFU,

dont 212 bénéficient d'exonération⁸, soit une multiplication par 7 du nombre d'entreprises depuis la création de la ZFU.

De plus, on dénombre :

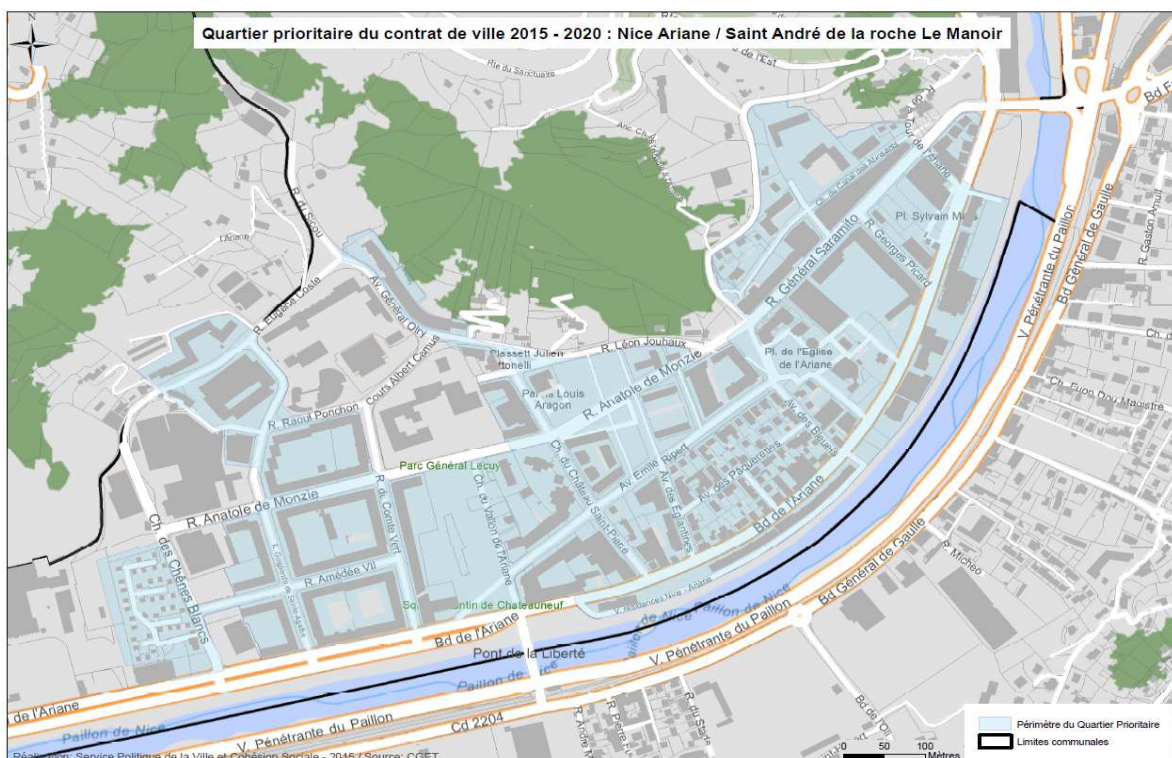
- Plus de 2 600 emplois salariés, (soit près de 2000 emplois créés depuis 13 ans) dont la part des résidents de l'Ariane est évaluée à plus de 20 % (données INSEE 2011)
- 117 immatriculations d'entreprises en 2013, qui ont généré la création de 70 emplois (données CCI et CMA 2013).

Mais la crise économique n'a pas épargné le secteur. Ainsi, en 2013, 187 entreprises ont été radiées, soit 393 destructions d'emplois (données CCI et CMA 2013). Le taux de chômage du quartier s'est ainsi fortement aggravé et le faible taux d'activité féminin est particulièrement inquiétant, plus de trois fois plus faible que la moyenne de la ville.

L'enjeu majeur pour le quartier de l'Ariane est de renforcer son attractivité et par conséquent, son image de quartier comme un autre. Cela devrait permettre à la fois d'attirer des activités économiques en son sein mais aussi de permettre à ses habitants de diffuser une meilleure image à l'extérieur.

Cet objectif passera par la consolidation de la visibilité des services publics et des activités économiques en cœur de quartier autant que par un soutien au désenclavement du quartier en termes de transports en commun.

Il s'agira également de développer une vie associative non communautariste et de promouvoir des lieux du « vivre ensemble » favorisant notamment l'intégration des femmes à la vie sociale et professionnelle.



⁸ Source : Direction Générale des Finances Publiques

**Analyse AFOM des territoires concernés par l'ITI NCA
Les Moulins-Point du Jour et l'Ariane-Le Manoir**

(Données issues du diagnostic effectué dans le cadre de l'élaboration de Contrat de Ville)

	• ATOUS	• FAIBLESSES	• OPPORTUNITES	• MENACES
Emploi et DévEco	<ul style="list-style-type: none"> • Des secteurs d'activités traditionnels (services, commerce et restauration, bâtiment) à basse et moyenne technologie • Une économie résidentielle qui assure des activités non délocalisables 	<ul style="list-style-type: none"> • Un tissu économique constitué essentiellement d'entreprises de moins de 50 salariés avec un faible potentiel de recrutement • Un faible taux d'emploi en général avec en particulier un taux d'activité des femmes représentant entre 1/3 et la moitié de la moyenne de la Métropole • Une précarité de l'emploi qui s'est amplifiée avec la crise (contrats précaires et temps partiels) 	<ul style="list-style-type: none"> • Des emplois à proximité ne nécessitant pas ou peu de qualification • Le dynamisme économique lié à l'OIN Plaine du Var qui devrait générer des emplois à moyen terme et des débouchés pour les activités de services aux entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Mais aussi des emplois, notamment à l'ouest du territoire, qui vont nécessiter de fortes qualifications liées aux secteurs d'activités développés par l'OIN Plaine du Var (recherche et enseignement supérieur, industries haute technologie,) • Un investissement public en baisse chez l'ensemble des financeurs institutionnels • Des locaux d'activités qui peinent à trouver preneurs, notamment dans le quartier de l'Ariane
Chômage	<ul style="list-style-type: none"> • Une présence affichée des institutionnels de l'insertion professionnelle : le PLIE et la Mission Locale au cœur des QPV • Une politique volontariste en matière d'inclusion de clauses d'insertion dans les marchés publics 	<ul style="list-style-type: none"> • Un taux de chômage de l'ordre de 25% toutes catégories confondues • Une proportion de jeunes au chômage qui va de pair avec un faible niveau de qualification • Un nombre de demandeurs d'emplois qui a augmenté en plus forte proportion dans ces 	<ul style="list-style-type: none"> • Un tissu associatif de proximité qui affiche sa volonté d'agir... • Un fort potentiel d'innovation sociale porté par les acteurs de la politique de la Ville et du Renouvellement Urbain 	<ul style="list-style-type: none"> • ... mais dont les compétences seraient à renforcer et les dynamiques à organiser • Une problématique de lieux d'accueil des professionnels de l'emploi au cœur des quartiers malgré une volonté de présence • Des écarts qui continuent de se

		<p>QPV que dans le reste de l'agglomération</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des durées de chômage qui s'allongent et qui touchent particulièrement les publics très éloignés de l'emploi en partie concentrés dans les QPV 		<p>creuser entre les indicateurs des QPV et le reste de la métropole</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des différences de profils d'emplois qui se sont creusés avec la crise
Niveau de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'une épicerie sociale au sein du quartier en 2010 	<ul style="list-style-type: none"> • Un revenu médian par ménage entre 8 700 et 8 900 euros (moyenne ville de Nice = 22 973 euros) • Une forte dépendance aux prestations sociales et aux indemnités de chômage 	<ul style="list-style-type: none"> • Un projet d'implantation de régie de quartier aux Moulins est à l'étude 	<ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation de la précarité et de ses conséquences, dont un faible pouvoir d'achat qui ne rend pas attractif le territoire en matière de développement économique
Education	<ul style="list-style-type: none"> • Une population jeune fortement représentée • Des associations très investies dans le soutien scolaire et la garde d'enfants en périscolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Fort taux de décrochage scolaire et baisse du taux de scolarisation des 15-19 ans (de l'ordre de 25%) • Taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur de l'ordre de 10% • Qualification de niveau V ou infra majoritaire 		<ul style="list-style-type: none"> • Des employeurs attendant un meilleur savoir-être de la part des candidats à l'embauche
Santé		<ul style="list-style-type: none"> • Importance des problématiques d'addiction et de santé mentale • Faible taux de médecins par habitants et difficulté d'accès à 	<ul style="list-style-type: none"> • Des premiers échanges aux Moulins autour d'un regroupement de professionnels de santé 	

		la santé de manière générale		
Citoyenneté Parentalité	<ul style="list-style-type: none"> • Des habitants qui commencent à se fédérer pour participer à la gouvernance des quartiers • Des activités de médiation sociale qui se pérennisent (diurne et nocturne) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une forte proportion de familles monoparentales • Des freins psychologiques à la garde d'enfants et des problèmes liés au système de garde, notamment dans le périscolaire • Une problématique de propreté toujours prégnante • Un taux de recyclage et de valorisation des déchets inférieurs à la moyenne européenne 	<ul style="list-style-type: none"> • Des actions multiples en faveur de la constitution des conseils citoyens • Mise en place d'une politique volontariste et alternative de traitement/réduction des déchets (développement des recycleries sur le territoire métropolitain) 	

Les sources : INSEE, RFL2011,CGET 2014 - DIRECCTE UT 06 - INSEE 2010

II/ - Les ENJEUX

Pour répondre aux problématiques spécifiques de ces quartiers socialement dégradés, un projet urbain intégré a été élaboré afin de favoriser la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire et mettre l'emploi au centre des préoccupations publiques, en articulation avec le contrat de ville et le renouvellement urbain.

L'objectif de la collectivité est de rendre plus cohérente et plus efficace l'intégration des fonds publics, nationaux et européens, dans des dynamiques existantes au profit d'un périmètre particulièrement désavantagé.

La Métropole a ainsi forgé une stratégie urbaine intégrée cohérente fondée sur 3 points :

1. Impulser une profonde mutation à l'économie du territoire, notamment en développant le domaine technologique et en renforçant les partenariats avec le monde de la formation et de la recherche,
2. Fonder cette mutation sur une politique d'aménagement, de mobilité et de développement éco-exemplaires,
3. Assurer une solidarité de développement économique et social notamment en désenclavant les quartiers prioritaires et en développant une offre homogène de services et d'équipements mais également en faisant progresser l'insertion sociale et économique des habitants des quartiers urbains sensibles.

Pour ce qui concerne les QPV, l'enjeu principal du projet est de revenir sur l'isolement, tant géographique qu'économique, des 2 QPV fléchés par l'ITI et d'en déspecialiser le fonctionnement social et urbain afin que ces quartiers soient partie prenante du développement économique attendu sur l'ensemble de la Métropole.

Dans cette perspective, et en lien avec la stratégie urbaine affirmée à l'échelle du territoire, plusieurs objectifs sont développés dans le projet :

- Rompre l'isolement géographique des QPV en favorisant des mouvements entrant-sortant
 - ☒ Désenclaver les quartiers en leur permettant l'accès aux transports en commun propres les reliant à la ville et aux zones d'emploi
 - ☒ Favoriser les flux entrants de population qui concourront à requalifier l'image des QPV grâce à la présence d'équipements de service public ou de locaux d'activités commerciales à rayonnement dépassant l'échelle du quartier
- Combiner le développement économique au renforcement du pouvoir d'achat des habitants des QPV afin d'en forger l'attractivité économique et commerciale
 - ☒ Renforcement de l'offre d'emploi de transition et durable au sein des quartiers
 - ☒ Générer des opportunités d'emplois via la création de nouvelles infrastructures sanitaires et sociales avec un triple objectif
 - Initier des parcours d'insertion professionnelle en imposant des clauses sociales dans tous les marchés de construction passés et des clauses d'embauche locales

- Proposer des emplois de transition (contrat d'avenir, contrat de professionnalisation et contrat unique d'insertion) dans chaque structure créée pour sécuriser les parcours de retour à l'emploi
 - ☒ Développement de la mixité fonctionnelle pour peser sur la mixité sociale en développant les activités, les emplois et l'accès aux services au cœur des QPV pour les revitaliser et avoir de la matière pour communiquer sur les valeurs positives des QPV, et en corollaire, déconstruire leur image négative
 - ☒ Facilitation de la création d'activités commerciales/associatives et promotion de l'esprit d'entreprise en proposant un accompagnement durable au sein du quartier dans une structure visible (de type pépinière associative et/ ou CITESLAB) disposant de services mutualisés
- Renforcer la place des structures associatives qui assurent un rôle essentiel de jonction entre les usagers des QPV et les institutions
 - ☒ Offre d'un cadre et de services mutualisés pour favoriser leur implantation et leur donner les moyens d'accroître leur professionnalisme
 - ☒ Appui à l'installation de structures du champ de l'économie sociale et solidaire y compris de l'insertion par l'activité économique en cœur ou en proximité des QPV
 - ☒ Soutien à l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi en créant des infrastructures permettant d'héberger des actions de levée des différents freins à l'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle, avec une attention particulière aux parcours féminins et au public jeune

III/ - La STRATEGIE

Cette stratégie a pour vocation d'apporter une réponse concrète aux difficultés identifiées sur le territoire à partir du diagnostic partagé effectué dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville, tout en assurant une cohérence globale avec les autres politiques menées au niveau de l'agglomération.

Elle se décline dans une démarche intégrée de développement social urbain ciblée sur les quartiers prioritaires des Moulins-Point du Jour et de l'Ariane-Le Manoir. Elle doit contribuer à l'intégration des quartiers prioritaires en transformant leur image et développant leur attractivité en vue de contribuer à la réduction des écarts, des discriminations et des freins liés à l'emploi.

Cette stratégie s'organise autour de trois volets permettant de décliner la **stratégie régionale du PO FEDER-FSE 2014 – 2020** dont le fil conducteur est l'emploi à l'échelle de ces quartiers :

- Un volet **croissance soutenable** avec le soutien à la mise en œuvre d'une mobilité urbaine durable au bénéfice de ces quartiers (Objectif Thématique 4, priorité 4e),
- Un volet **croissance inventive** avec l'accompagnement de la création d'activités et d'entreprises dans les quartiers prioritaires (Objectif Thématique 8, priorité 8a),
- Un volet **croissance inclusive** pour développer les infrastructures sociales et sanitaires (Objectif Thématique 9, priorité 9a),

La démarche de NCA en faveur des QPV fléchés par l'ITI contribue aux **cinq objectifs d'Europe 2020** :

1. Emploi : un emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans

☞ Actuellement en PACA : 66.9%

2. Recherche et le développement : investissement de 3 % du PIB de l'UE dans la recherche et le développement

☞ Actuellement en PACA : 2%

3. Changement climatique et énergies durables : réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990

4. Education :

- **Abaissement du taux de sortie précoce du système scolaire à moins de 10 %**

☞ Actuellement en PACA : 15%

- **Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 50 % de la population de 30 à 34 ans**

☞ Actuellement en PACA : 39%

5. Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale : réduction d'un quart du taux de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale

☞ Actuellement en PACA : 15.7%

Orientations stratégiques

1- Augmenter le report modal sur les transports collectifs

- Désenclaver ces quartiers, faciliter les déplacements, désengorger le trafic en vue d'une décarbonisation de l'économie locale, réduire le temps de trajet entre les quartiers et les zones d'emploi, contribuer aux objectifs climatiques de la Métropole.

☒ **En lien avec PI 4e :**

- **Création de stations de tramway sur la ligne 2 desservant le quartier des Moulins.**
- **Optimisation de la structuration du réseau de transports en commun.**

2- Développer les activités et les emplois dans les quartiers prioritaires

- Soutenir les actions de l'ANRU, notamment dans les locaux à vocation commerciale, de service ou d'activité en cohérence avec la politique de cohésion sociale, l'accès à la culture, la santé et la formation ainsi qu'à la sensibilisation au respect de l'environnement

☒ **En lien avec PI 8a :**

- **Revitalisation économique en pieds d'immeuble : petits commerces et activités artisanales**
- **Création d'un pôle d'activités et d'artisanat**
- **Implantation d'un commerce support de parcours d'insertion en cœur de quartier**

- Développer l'économie circulaire et l'ESS dans un souci de développement durable mais aussi d'ancrage des emplois créés au plus proche des besoins des habitants des QPV

☒ **En lien avec l' PI 9a :**

- **Susciter l'implantation de services solidaires et de jardins pédagogiques/familiaux**
- **Implantation d'une structure de l'ESS favorisant le développement durable**

3- Améliorer l'employabilité des habitants par la mise en œuvre de services sociaux et sanitaires adaptés

- Favoriser la dynamique associative pour augmenter l'accès à des services qui concourent à lever les freins périphériques à l'emploi

☒ **En lien avec l' PI 9a :**

- **Créer une pépinière associative sur chaque quartier**

- Accompagner la parentalité pour prévenir le développement de la délinquance et renforcer les compétences d'accompagnement à la scolarité

☒ **En lien avec l' PI 9a :**

- **Créer d'une structure d'accompagnement à la parentalité**

- Accompagner et mobiliser les publics vulnérables vers des parcours de prévention liée à la santé

☒ **En lien avec l' PI 9a :**

- **Création d'un pôle santé pluridisciplinaire (quartier des Moulins)**

Priorités transversales :

Promouvoir une gouvernance participative en impliquant les associations de proximité et les habitants dès la sélection des projets liés au développement économique, à l'emploi et à l'amélioration du cadre de vie des quartiers

Les conseils citoyens mis en place dans les quartiers en Politique de la Ville seront le support des actions participatives, notamment à propos des sujets de développement économique, et feront partie de la dynamique d'animation de l'ITI coordonnée par Nice Côte d'Azur.

Les conseils citoyens sont institués dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (article1).

Dans le souci de l'intérêt général, le conseil citoyen est un outil au service du dialogue et de l'animation au niveau du territoire, participant à l'élaboration, au suivi et évaluation du contrat de ville mais il peut développer ses compétences sur les sujets qu'il juge nécessaires et peut être saisi ou s'autosaisir de toute question relative aux intérêts généraux, locaux et sociétaux, notamment dans le cadre des dispositifs de la politique de la ville.

La lutte contre les discriminations :

Le fait d'habiter dans ces deux quartiers de la politique de la ville est bien souvent un facteur de discrimination qui induit une rupture dans l'égalité de traitement. Cela se combine avec d'autres facteurs de discriminations qui sont principalement l'origine, le genre et le territoire. En application, de la décision 25 CIV du 19 février 2013 et de la loi de programmation sur la ville et la cohésion urbaine, la lutte contre les discriminations est prise en compte dans le contrat de ville et dans les futurs projets ITI. Il est nécessaire d'élaborer un plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations en s'appuyant sur un diagnostic territorial stratégique (analyse des besoins, états des lieux, analyser les manques et proposer des solutions concrètes et lisibles).

Les actions soutenues dans le cadre du plan de prévention et de la lutte contre les discriminations au titre de la politique de la ville s'articulent autour de :

- Sensibiliser les acteurs de l'emploi, de l'insertion, de l'action sociale, du logement, de l'éducation, de la santé et des services publics.
 - Renforcer la qualification juridique des acteurs
 - Favoriser l'accès aux droits des victimes de discriminations au travers des cellules d'écoute et d'un accompagnement juridique
 - Poursuivre les actions en faveur de l'interculturalité.
 - Favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'intégration dans les domaines prioritaires tels que l'apprentissage de la langue française, la connaissance des droits et devoirs citoyens et l'accès aux services de droit commun, l'accès à l'emploi (exemple Charte Entreprises et quartiers)
 - Impliquer davantage les habitants et les associations dans la vie du quartier.
- Développer des nouvelles modalités de recrutement afin de lutter contre les discriminations à l'embauche (méthode IOD, plateforme vocationnelle....)

L'égalité femmes – hommes :

Les femmes de ces deux quartiers font face à des difficultés particulières en termes de violence conjugale et d'accès à l'emploi.

Comme le rappelle le rapport EGALITER du Haut conseil à l'égalité de juin 2014, les inégalités entre les hommes et les femmes sont encore plus prégnantes dans les quartiers et territoires fragilisés pour 3 raisons.

- ° Concentration de la pauvreté induite par les inégalités aiguës en matière d'emploi
- ° Répartition traditionnelle renforcée des rôles sociaux entre les hommes et les femmes
- ° Moindre accès aux droits et aux services, notamment publics.

Les priorités retenues sont :

- combattre le sous-emploi des femmes en favorisant une démarche d'accompagnement global des femmes vers l'accès à l'emploi et notamment des jeunes et celles les plus éloignées du marché du travail
- faire reculer les répartitions traditionnelles et prescriptives des rôles sociaux entre les sexes et lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes
- faciliter l'accès aux droits des femmes et des filles, garantir au quotidien l'égalité républicaine

- concernant l'axe égalité et citoyenneté, il est nécessaire de prendre en compte l'articulation entre le droit des femmes et la laïcité afin de lutter contre le risque de radicalisation de ce public accentué par la répartition traditionnelle des rôles sexués et leur isolement.

La jeunesse :

La situation des jeunes est reconnue par tous, habitants et professionnels, comme un point sensible dans les quartiers prioritaires.

Les relations entre les jeunes du quartier et les institutions se sont distancées. Et il reste difficile pour les opérateurs de prendre en compte les difficultés multiples de cette tranche d'âge, au demeurant variable (11/16 ans, 16/18 ans, 18 ans et plus).

Il s'agit donc dans ces quartiers de :

- développer les relations de proximité, de confiance, d'accompagnement global, de soutien aux initiatives jeunes (créer ou consolider des espaces ressources, des lieux de vie, des espaces intergénérationnels)
- mobiliser les parents dans le lien avec l'école, développer des pratiques participatives autour de la parentalité. (exemple le club CLAS)
- Développer le service civique
- Développer le réseau de parrainage
- accompagner les jeunes vers la formation, la qualification et l'emploi
- agir sur les niveaux de qualification des jeunes au moyen des clauses d'insertion
- Promouvoir des actions de prévention et promotion de la santé

Le développement durable

Le développement du quartier doit s'intégrer à la politique de développement durable initiée par NCA et concrétisée par son Agenda 21 (cf. infra). En effet, la Ville souhaite engager pour le quartier une démarche exemplaire en matière de développement durable en mettant en œuvre une approche environnementale de l'urbanisme.

Articulation avec d'autres dispositifs

Le projet vient en complément des dispositifs déjà actés en la matière – contrat de ville et opérations de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), mise en œuvre du plan local pour l'insertion et l'emploi, et plus largement du projet urbain de cohésion sociale.

Politique de la ville

La Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine propose une réforme de la politique de la ville avec l'ambition de remettre l'action publique en mouvement dans les quartiers populaires pour renforcer la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la ville. Le contrat de ville constitue le cadre de référence pour les parties prenantes du projet de territoire dédié à la réduction des inégalités sociales et territoriales. Pour NCA, celui-ci s'articule aux autres politiques structurantes qui sont engagées, comme le programme local de l'habitat, les projets de développement économique, l'agenda 21 ou les politiques de cohésion européennes. Cela permet de coordonner les différentes actions, d'optimiser les moyens mobilisés et de s'assurer que les quartiers prioritaires et leurs habitants, avec leurs spécificités, sont bien pris en compte dans l'ensemble des politiques publiques.

La gouvernance en est assurée par la direction Habitat et Dynamique Urbaine qui est en charge de la coordination des dispositifs Contrat de Ville (approuvé en conseil métropolitain en septembre 2015), PRU et PLIE au sein de la Métropole.

Enjeu 1 – L'habitant et son territoire

Les objectifs stratégiques

- Généraliser et légitimer la place de l'habitant dans la vie de la cité
- Améliorer le cadre de vie
- Favoriser l'attractivité des territoires et les inclure dans les dynamiques régionales et européennes de la Métropole

Enjeu 2- L'emploi et le développement économique

Les objectifs stratégiques

- Renforcer l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi
- Développer des passerelles vers le monde économique.
- Favoriser l'insertion professionnelle des élèves les plus en difficultés.
- Légitimer les champs de l'Economie sociale et solidaire, vecteurs d'activités sociales et économiques à une échelle de proximité.

Enjeu 3 – Prévention, citoyenneté et parentalité

Les objectifs stratégiques

- Accompagner et mobiliser les publics vulnérables vers des parcours de prévention (dont la santé)
- Soutenir l'accès au droit et sensibiliser les habitants à leurs droits et devoirs
- Agir sur les 3 niveaux de prévention dès le plus jeune âge
- Favoriser le soutien à la parentalité et la continuité éducative sur les différents temps de l'enfant

L'accent mis sur la question du **développement économique urbain et de l'emploi** constitue un objectif stratégique majeur du contrat de ville de la Métropole.

Ainsi il peut être défini à travers trois entrées principales :

- L'économie de proximité et de services dans les quartiers. Chaque activité ou service véhicule à la fois une dimension sociale (création de lien) et une dimension économique (rémunération et échange économique).
- L'accès à l'emploi et au-delà à l'éducation et à la formation, en mettant en relation des activités, des emplois et des compétences.
- L'accompagnement des entreprises. Ce type d'intervention a pour but de favoriser l'émergence et la pérennité des activités économiques.

Au-delà de ces trois piliers, le contrat de ville vise à « lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ».

Agenda 21 métropolitain (2013-2018)

Dans le cadre de la **lutte contre le changement climatique**, il s'agira bien de poursuivre les efforts vers une mobilité durable, notamment en étendant un réseau structurant et durable de transports en commun (mesure 10) et en favoriser l'utilisation de modes de transports alternatifs en développant notamment l'Auto-partage de véhicules électriques (mesure 12).

En ce qui concerne la **préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux**, l'objectif est de réduire la production d'ordures ménagères et d'augmenter le recyclage. Il s'agira notamment de réduire de 7% la production des déchets par habitant d'ici 2018 (mesure 23) et d'augmenter les tonnages valorisés matière et réduire les quantités de déchets incinérés (mesure 24). Il est également prévu d'agir pour la propreté urbaine (mesure 45).

En matière d'**aménagement durable** de la Métropole, il s'agira de développer les opérations d'aménagement et les quartiers durables, notamment via EcoCité et le PADS (mesure 32), de doter le territoire de documents d'urbanisme et de planification ambitieux en termes de développement durable, notamment en y intégrant le Grenelle de l'environnement (mesure 33) et de favoriser la création de jardins familiaux et/ou partagés et des jardins pédagogiques dans les écoles (mesure 34).

L'enjeu de **Cohésion sociale** sera traité à travers l'accompagnement du public vers l'emploi et la lutte contre l'exclusion : développement de l'insertion socioprofessionnelle par l'emploi (PLIE) de la Métropole et soutien des autres acteurs de l'emploi sur le territoire (mesure 25), Promotion et

accompagnement de la mise en œuvre des clauses d'insertion pour la sécurisation des parcours professionnels (mesure 26) et pour les quartiers en difficulté, mise en œuvre de projets concernant l'emploi, l'habitat et le cadre de vie, la prévention de la délinquance et la lutte contre les discriminations, la santé et la cohésion sociale (mesure 27).

Le chapitre sur **la qualité de vie et l'épanouissement des êtres vivants** a pour objectif de développer l'accès pour tous à la culture, aux sports, aux loisirs, à la santé et aux modes de garde. Et proposer ainsi une réponse aux besoins en termes de garde d'enfants (mesure 38) ou le développement de projets culturels favorisant l'accès du plus grand nombre à la culture (mesure 39).

Les **convergences de notre stratégie avec le volet territorial et politique de la Ville du CPER** s'articulent autour de trois piliers :

- L'égal accès de tous les habitants du quartier aux droits et aux services publics et promotion de l'innovation sociale;
- La rénovation du cadre de vie et renouvellement urbain;
- Le développement de l'activité économique et de l'emploi, sécurisation des parcours d'insertion sociale et professionnelle notamment des jeunes les plus en difficulté.

La stratégie fait également écho aux objectifs du **schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire PACA 2030**. Celui-ci préconise ainsi d'orienter les opérations d'aménagement du territoire vers la préservation d'un principe de mixité fonctionnelle dans les opérations d'aménagement, en tenant compte notamment de la place de « l'économie banale » (services, artisanat, commerces).

En ce qui concerne l'OIN Eco-vallée-Plaine du Var, créée en 2008 pour impulser une forte dynamique économique et sociale de nature à accélérer le développement métropolitain de Nice dans la compétition européenne, le SRADDT PACA préconise le renforcement de sa position stratégique par la structuration de l'accessibilité aux grands réseaux de communication aéroportuaires, ferrés et autoroutiers.

Un des axes stratégiques adoptés en 2011 dans le projet de territoire de l'EPA est bien d'impulser une forte dynamique économique et sociale sur l'ensemble du territoire métropolitain, y compris ses quartiers urbains sensibles.

Une des orientations fortes du **Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)** est notamment de « développer un maillage adapté de transports en commun de qualité et favoriser le développement des modes de déplacement doux ».

Le FSE

Les questions liées à l'emploi, à la mobilité de la main d'œuvre ou à l'inclusion sociale nécessitent le plus souvent des réponses locales au plus près des bénéficiaires finaux. Le programme ITI de la métropole NCA interviendra sur ces thématiques et cherchera, à chaque fois que cela sera possible, à privilégier les projets pouvant bénéficier d'une logique inter-fonds.

- En matière de développement des activités et des emplois (objectif thématique n°8, priorité d'investissement 8a), la logique inter fonds est essentielle : intervention du FEDER pour la création et l'aménagement des infrastructures puis du FSE dans le cadre des opérations menées au sein de ses nouveaux locaux.
- Dans le domaine des infrastructures sanitaires et sociales (objectif thématique n°9, priorité d'investissement 9a), même calendrier d'interventions FEDER puis FSE.

Par ailleurs, la multiplicité des acteurs du champ de la cohésion sociale, leur diversité et la taille des opérateurs rendent également plus adaptée la mise en œuvre de projets s'inscrivant dans une stratégie urbaine intégrée (capacité financière des porteurs de projet, ingénierie technique du montage et de la gestion de projets), et diminuant le risque d'atomisation de cette stratégie autour de petits projets.

IV/ - LE PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions présenté respecte les équilibres financiers du programme par objectif thématique et priorité d'investissement.

Trois axes d'intervention prioritaires devraient faciliter cette intégration :

- Axe 1 – Augmenter le report modal sur les transports collectifs (OS 4e)
- Axe 2 – Développer les activités et les emplois dans les quartiers prioritaires (OS 8a)
- Axe 3 – Améliorer l'employabilité des habitants des quartiers prioritaires (OS 9a)

AXE 1 – Augmenter le report modal sur les transports collectifs (OS 4e)

La gestion des déplacements est un levier essentiel pour assurer la liaison des quartiers avec le reste du territoire, économiser l'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre et contribuer à la qualité du cadre de vie. La mise en place de relations rapides en transport en commun propre vers les autres pôles locaux est la condition de l'attractivité et la durabilité du quartier.

En guise d'accessibilité via la mobilité durable, ces quartiers verront se développer les infrastructures et les services de multi-modalité, pierre angulaire du schéma métropolitain des transports durables, tout en bénéficiant de nouveaux investissements visant à améliorer le service par les réseaux publics ainsi que la pérennisation d'une politique tarifaire avantageuse.

Le 4 décembre 2009, le conseil communautaire a approuvé le Schéma Directeur du Réseau de Transports Urbains à l'horizon 2030. Cette réflexion prospective sur le réseau de transport public, menée en regard des enjeux majeurs d'aménagement, d'environnement et de développements urbains, ainsi que des enjeux globaux de déplacements et d'intégration intercommunale, est destinée à programmer et à réaliser les extensions du réseau de tramway niçois. Ainsi, l'objectif central est de **développer significativement l'offre de transport (+ 50 %) sur le réseau du transport public urbain** et sur le réseau ferroviaire pour permettre une réduction sensible de la circulation automobile et des nuisances qu'elle engendre. Et faciliter les déplacements des populations en situation précaire.

Exemple de type d'actions :

- Création de stations des lignes T2/T3 du Tramway desservant directement le quartier des Moulins et le reliant à l'hyper centre niçois et au pôle multimodal Nice Arénas,
- Optimisation de la structuration du réseau de transports en commun et développement de la mobilité durable.

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'infrastructures de transports propres nouvellement créées

Indicateurs de résultat :

- Taux d'usage des transports en commun versus la voiture
- Augmentation de la fréquentation annuelle des principaux réseaux de transports en commun

AXE 2 - Développer les activités et les emplois dans les quartiers prioritaires (OS 8a)

Le premier facteur d'exclusion des populations résidant au sein des quartiers en difficulté concerne le marché de l'emploi. Ces quartiers connaissent un taux de chômage largement supérieur aux moyennes communales, souvent corrélé avec un faible niveau de qualification. Pour lutter contre cette situation, la métropole NCA souhaite s'engager dans une politique de renforcement et d'accompagnement des dynamiques en cours.

Pour assurer ces objectifs, il conviendra d'investir sur le développement du réseau des pépinières de la Métropole, mais aussi dans une forte politique de soutien en leur sein à la revitalisation du commerce, de l'artisanat et de l'entrepreneuriat de proximité. En ce sens, il s'agira de faciliter l'implantation au cœur des quartiers prioritaires de structures d'insertion par l'activité économique, véritable tremplin vers l'emploi stable et durable. L'objectif central de cet axe est de proposer une logique de guichet unique et de concentration d'acteurs publics, privés et associatifs afin de maximiser les effets attendus.

Exemple de type d'actions :

- Revitalisation économique des quartiers par le développement du petit commerce, des activités artisanales en pied d'immeubles à travers les nouveaux programmes de construction d'habitat (Moulins-Point du Jour et Ariane-Le Manoir)
- Création d'un pôle d'activités et d'artisanat (Ariane-Le Manoir)
- Création d'une boulangerie d'insertion (Moulins-Point du Jour)
- Création d'un espace intégré dédié à l'emploi, la formation et la création d'entreprises (Moulins-Point du Jour)

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'entreprises nouvellement créées/accompagnées dans le processus de création
- Nombre de m² aménagé ou bâti à destination du soutien à la création d'activités dans les QPV
- Nombre de structures implantées au sein des QPV
- Nombre d'emplois nouveaux créés par les entreprises existantes du territoire
- Nombre de salariés en insertion recrutés dans le cadre des clauses sociales liées à la construction puis au fonctionnement

Indicateurs de résultat :

- Taux de chômage population totale/ jeunes/ femmes/ longue durée : reprendre données de référence PO FEDER/FSE
- Taux d'activité des femmes et des hommes/des jeunes
- Taux d'équipements publics de proximité/habitants des QPV
- Taux d'entreprises/habitants

AXE 3 – Améliorer l'employabilité des habitants des quartiers prioritaires par l'investissement dans les infrastructures sociales et sanitaires (OS 9a)

De nombreuses actions auront pour objectifs d'améliorer, rationaliser et rendre plus efficace l'offre de services sociaux et sanitaires avec comme moteur l'innovation sociale promouvant l'implication des habitants et du tissu associatif. Cette innovation permettra en outre de renforcer l'impact et les résultats des services métropolitains d'accompagnement au retour à l'emploi que soutiendra également le FSE.

<p>Objectif Améliorer l'employabilité des habitants des quartiers prioritaires</p>	<p>OT 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté</p>	<p>(9 a) investir dans la santé et les infrastructures sociales qui contribuent au développement national, régional et local, la réduction des inégalités en termes d'état de santé, la promotion de l'inclusion sociale par l'amélioration de l'accès aux services sociaux, culturels etrécréatifs et la transition des servicesinstitutionnels à base communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un pôle de santé pluridisciplinaire dans le quartier des Moulins à Nice. Il s'agit de la mise en place d'un projet de pôle de santé ayant pour objectif de répondre aux besoins de santé de la population du quartier en encourageant les partenariats entre le soin et le social tout en répondant aux problématiques des professionnels. Ce pôle de santé regroupera les professionnels volontaires, libéraux et institutionnels avec une plateforme de services médico-sociaux. • Création de pépinières associatives afin de favoriser le renouvellement et l'accompagnement des structures sur les territoires QPV • Développement d'une structure d'accompagnement Enfance/famille/Parentalité • Mise en place d'une régie de quartier
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de structures implantées au sein des QPV
- Nombre d'associations de proximité accompagnées
- Nombre de salariés en insertion recrutés dans le cadre des clauses sociales liées à la construction puis au fonctionnement

Indicateurs de résultat :

- Taux de nouveaux parcours d'insertion démarrés
- Taux de retour à l'emploi durable des habitants du quartier
- Taux de décrochage scolaire

Part des jeunes poursuivant leurs études supérieures

V- / Gouvernance et critères de sélection des projets

La gouvernance de l'ITI sera coordonnée de manière étroite avec celle du contrat de ville et associera des partenaires clés tels que les chambres consulaires, la caisse des dépôts et consignation, l'union pour l'entreprise des Alpes Maritimes, Pôle Emploi, la DIRECCTE, la mission politique de la ville de la Préfecture, les bailleurs sociaux...

Le pilotage des actions mises en œuvre dans le cadre de l'ITI sera assuré par la direction des financements extérieurs, la direction Habitat et Dynamique urbaine (en association avec d'autres directions comme le tramway et la mobilité durable, la santé...).

Le suivi et l'évaluation de l'ITI seront effectués en synergie avec le groupe de travail dédié dans le cadre du contrat de ville.

Critères de sélection des projets cofinancés par l'ITI NCA

- Le périmètre stratégique retenu dans le cadre de l'ITI NCA recoupe la géographie prioritaire sur ces deux quartiers les plus denses et les plus enclavés. Les opérations sollicitant le concours de l'ITI NCA devront présenter des indicateurs de résultats en termes de développement de la cohésion sociale et de l'emploi au niveau des quartiers visés mais aussi démontrer leur plus-value quant au rattachement de ces quartiers au reste de la Métropole.
- Afin de relever les défis mis en avant par la stratégie Europe 2020, et particulièrement ceux rappelés à l'article 7.1 du règlement FEDER, les projets soutenus articuleront nécessairement les différents piliers du Développement Durable : le social, l'environnement et l'économique.
- D'un point de vue stratégique, les opérations ITI devront s'inscrire dans les axes du Contrat de ville et, de manière transversale, avoir pour objectifs la participation des habitants, l'égalité femme-homme et la lutte contre les discriminations.
- Demande de subvention supérieure à 50 000 euros.

- Projets affichant un impact mesurable sur le taux de retour à l'emploi des publics en difficulté des QPV concernés.
- Dans le cadre des projets de développement économique, présentation d'une étude de faisabilité.
- Intégration de clauses d'insertion et de clause locale d'embauche dans les marchés publics ou assimilés liés aux QPV.

L'autorité urbaine souhaite à travers ce programme viser les indicateurs d'amélioration suivants :

- ✓ Progression du taux de création d'entreprises des habitants des QPV de NCA ayant entamé un parcours de création
- ✓ Amélioration du nombre de projets structurants sur les QPV (besoin d'investissements et / ou création d'emploi à court ou moyen terme)
- ✓ Amélioration du taux de survie des entreprises créées par les habitants des QPV.